

**Séance publique du 12 février 2007**

**Délibération n° 2007-3915**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Secteur des Platanes - Voie nouvelle de desserte de l'opération d'habitat adapté pour le relogement des gens du voyage sédentarisés - Individualisation d'une autorisation de programme partielle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La réalisation d'une opération d'habitat adapté pour le relogement des gens du voyage sédentarisés à Saint Genis Laval est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) 2002-2007.

Cette opération, qui sera réalisée par l'OPAC du Grand Lyon pour le compte de la commune de Saint Genis Laval, consiste à construire 18 maisons jumelées répondant à des normes d'habitat spécifiques, et notamment la possibilité de stationner une caravane à proximité de l'habitation.

Dans le même secteur, la Communauté urbaine aménagera une aire d'accueil de 16 places pour les gens du voyage.

L'étude de faisabilité de l'OPAC du Grand Lyon, puis l'étude réalisée pour le compte de la Communauté urbaine par le centre d'études techniques de l'équipement (CETE) concernant la desserte de la ZI de la Mouche, validées par la commune de Saint Genis Laval, avaient souligné la nécessité de réaliser, préalablement à ces projets, une voirie communautaire de desserte et de liaison avec les voies communautaires déjà existantes que sont la rue Guilloux et le chemin des Platanes.

Pour avancer sur ce projet de voirie de desserte, une étude de programmation a été confiée par la Communauté urbaine en octobre 2006 au bureau d'études techniques Carlys.

Outre les enjeux purement locaux concernant la desserte du programme d'habitat adapté, cette étude a également comme objectifs l'élaboration d'un schéma de composition urbaine sur l'ensemble du secteur des Platanes et elle aborde également des questions de déplacements.

Concernant le projet de voirie, plusieurs scénarios ont été dessinés par le bureau d'études, et l'un d'entre eux, validé par la commune et par la Communauté urbaine, a été décliné sous la forme d'un programme pour la consultation des maîtres d'œuvre avec une estimation par ratios. C'est ce projet qui est présenté au Conseil. Il consiste à réaliser :

- une partie de la voirie est-ouest,
- une voirie à sens unique nord-sud d'une emprise de 8,50 mètres,
- une voirie de 6,50 mètres entre l'aire d'accueil et le programme d'habitat adapté.

Cette opération de voirie, dont le planning de réalisation devra être cohérent avec ceux du programme d'habitat adapté et de l'aire d'accueil, pourrait se réaliser au premier semestre 2008.

Son estimation financière se situe autour de 900 000 € à 1 000 000 € TTC (études, foncier, voirie, eau et assainissement), à affiner après les études en fonction des choix techniques retenus.

Il n'y a pas de participation attendue de la commune pour cette opération, celle-ci prenant en charge les travaux de sa compétence (plantations et éclairage public).

Dans un premier temps, une autorisation de programme partielle de 100 000 € est nécessaire pour lancer les études (maîtrise d'œuvre, mission CSPS, relevé géomètre, études géotechniques et sondages).

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 15 janvier 2007 et du Bureau le 22 janvier 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le lancement des études techniques et de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation du projet de voirie de desserte de l'opération d'habitat adapté pour le relogement des gens du voyage sédentarisés sur le secteur des Platanes à Saint Genis Laval.

**2° - L'opération** Saint Genis Laval : voie nouvelle de desserte du lotissement d'habitat adapté, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, pour un montant de 100 000 € en dépenses pour le financement des études, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 40 000 € en 2007,
- 60 000 € en 2008.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,